

Mercredi 25 février 2026 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le passage sous la Bièvre d'une canalisation de gaz sur la commune de Brazey-en-Plaine

Référence : 2026_01

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 29 janvier 2026, vous interrogez la CLE de la Vouge afin de savoir s'il est opportun de demander un diagnostic des zones humides dans le cadre de la pose d'une canalisation de distribution de gaz sur la commune de Brazey-en-Plaine, déposée pour le compte de GRDF, notamment au droit du passage sous la Bièvre.

Je vous confirme que dans le cadre de l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Vouge, mis à jour en 2025, il n'est répertorié aucune d'elles sur le site concerné.

Hormis les précautions usuelles à mettre en œuvre à l'occasion de l'implantation de la canalisation lors du passage sous la Bièvre, la CLE ne s'oppose pas à la demande déposée par GRDF et ne sollicite aucune investigation complémentaire sur ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à : OFB Bourgogne-Franche-Comté